



Cumul emploi - Retraite - Président SASU

Par **bcre**, le **01/10/2017** à **09:14**

Bonjour

Je vais faire ma demande pour mon départ à la retraite. Actuellement, je suis président non rémunéré d'une SASU. Lors de mon départ à la retraite, est-ce que je peux rester président de la SASU ou dois-je démissionner?

Si je peux rester président, pourrais-je me rémunérer par la suite.

Si je suis obligé de démissionner, combien de temps dois-je attendre avant de reprendre mes fonctions dans la même SASU et est-ce que j'aurai le droit de devenir président rémunéré.

Je vous précise que j'ai droit à une retraite à taux plein.

Je vous remercie par avance de votre réponse

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **01/10/2017** à **22:10**

Bsr,

Pour prendre votre retraite, vous êtes tenu de cesser toute activité, puis reprendre un job en respectant les conditions de la loi qui a subi des changements en 2015 et 2017 pour les plus récents.

N'étant pas spécialiste, je vous conseille ceci.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13243>